

49^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Déclaration du Canada

1. Introduction

Monsieur le Président, à titre de chef de la délégation canadienne, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 49^e Conférence générale et à vous assurer, ainsi qu'au Secrétariat, du soutien entier de ma délégation dans vos efforts pour faire de cette conférence une réussite. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour féliciter M. Mohammed ElBaradei, qui vient de se voir confier un autre mandat de quatre ans comme Directeur général. Au cours de ce troisième mandat qu'accomplira M. ElBaradei, le Canada sera heureux de continuer à collaborer étroitement avec lui sur les importantes questions dont l'Agence est saisie. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Belize, le plus nouveau membre de l'Agence.

Cette année marque le 60^e anniversaire de la première et la seule utilisation d'armes nucléaires. C'est aussi le moment opportun de nous rappeler la double nature de l'énergie nucléaire – son terrible pouvoir de destruction et l'important rôle que joue son utilisation dans l'amélioration de la vie humaine – ainsi que les liens étroits entre les droits et les obligations qui sont associés à son utilisation, tels qu'énoncés dans le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

2. Garanties et vérification

Monsieur le Président, la dernière année a été particulièrement difficile et éprouvante pour le régime multilatéral de non-prolifération nucléaire, de contrôle des armements et de désarmement. Le Canada tient à réitérer son appui au TNP, l'indispensable pièce maîtresse du régime mondial de non-prolifération nucléaire et la pierre d'assise d'un désarmement nucléaire durable. Le Canada déplore l'échec de la Conférence d'examen de mai 2005, qui n'est pas parvenue à réunir un consensus sur un Document final. Nous sommes également déçus de l'absence totale, dans le Document final du récent Sommet de l'ONU, de référence aux objectifs de non-prolifération nucléaire, de contrôle des armements et de désarmement. Devant ce malheureux état de choses, il devient encore plus impérieux que des institutions comme l'AIEA assument leur rôle et leurs responsabilités avec le plus d'efficacité et de crédibilité possible, notamment lorsqu'elles s'attaquent à des problèmes aussi importants que celui que pose l'Iran.

Le Canada exhorte tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à conclure avec l'Agence un accord de garanties généralisées ainsi qu'un protocole additionnel. Le Canada presse également de nouveau l'Inde, Israël et le Pakistan d'adhérer au TNP à titre d'États non dotés d'armes nucléaires et de soumettre la gamme complète de leurs activités nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. À cet égard, le Canada salue

l'appui récemment exprimé par l'Inde aux objectifs internationaux de non-prolifération nucléaire. Nous sommes impatients d'en savoir davantage sur les intentions de l'Inde concernant les mesures nationales qu'elle entend mettre en place pour progresser vers l'atteinte de ces objectifs. Le Canada souhaite d'ailleurs collaborer avec l'Inde, tant sur une base bilatérale que par l'entremise des tribunes internationales appropriées, et en conformité avec nos engagements internationaux, au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Canada se réjouit de l'adoption par le Conseil des gouverneurs, à sa réunion de la semaine dernière, d'une résolution reconnaissant le non-respect par l'Iran de ses obligations en matière de garanties nucléaires. Le Canada considère qu'il s'agit là d'une mesure attendue depuis fort longtemps et d'ailleurs exigée par l'Article XII.C des statuts de l'Agence. Le Canada ne conteste nullement le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit l'Article IV du TNP. Inutile de rappeler à l'Agence l'éventail des activités pacifiques du Canada dans le secteur nucléaire. Le Canada estime néanmoins que la jouissance des avantages de l'énergie nucléaire est conditionnelle à l'acceptation intégrale et au plein respect par un pays de ses obligations en vertu du TNP. C'est particulièrement le cas lorsque les activités présentant le plus de risque de prolifération, tels l'enrichissement et le retraitement, sont en cause. Le Canada signale, en particulier, que l'Article IV fait expressément mention du fait que le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire existe en conformité avec les Articles I et II du Traité. Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 a élargi l'interprétation de ce principe pour exiger la conformité avec l'Article III du Traité en vue de prévenir le détournement d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire vers la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

L'Iran a signé et ratifié le TNP, conclu un accord de garanties généralisées et signé un protocole additionnel avec l'Agence, mais il n'a pas entièrement honoré ses obligations en matière de garanties. Compte tenu de ses précédents clairement documentés de dérogation à ses obligations de garanties et de son manque flagrant de coopération et de transparence authentiques avec l'Agence, l'Iran devrait, de l'avis du Canada, suspendre à nouveau toutes ses activités d'enrichissement d'uranium, conformément à ce qu'ont exigé les résolutions successives du Conseil. La résolution adoptée par le Conseil le 24 septembre dernier oblige celui-ci à saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies de ce dossier particulier de vérification, mais elle fait ensuite remarquer que le moment et la teneur du rapport de même que la notification dépendront de la conduite de l'Iran. Cela dit, nous espérons que l'Iran entendra l'appel du Conseil qui l'exhorte à suspendre complètement à nouveau toutes ses activités d'enrichissement d'uranium, y compris ses activités de conversion, et exaucera le souhait du Directeur général de l'Agence qui voudrait une accessibilité accrue à ses installations et une plus grande transparence de sa part.

Le Canada applaudit à l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée le 19 septembre dernier de sa décision d'abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants, d'adhérer prochainement de nouveau au TNP, et d'accepter les garanties exigées par l'AIEA. Nous estimons qu'il s'agit là d'un pas

important et constructif vers la consolidation de la sécurité régionale et internationale et la réintégration de la RPDC dans la communauté internationale. Nous pressons la RPDC de donner suite à ces engagements le plus tôt possible. L'issue du plus récent cycle des pourparlers à six démontre une fois de plus qu'il est possible, lorsque la volonté politique y est, de résoudre les problèmes épineux et complexes que pose la non-prolifération.

Au cours de la dernière année, plusieurs importantes initiatives visant à affermir l'intégrité du régime de garanties de l'Agence ont été mises en œuvre. Le Canada s'est réjoui de la décision qu'a prise en juin le Conseil des gouverneurs de créer un comité chargé d'étudier et de recommander différents moyens de renforcer le système de garanties. Le Canada salue également la volonté exprimée la semaine dernière par le Conseil de modifier le protocole relatif aux petites quantités de matières nucléaires accompagnant les accords de garanties généralisées que l'Agence conclut avec les États membres, ce qui permettra de combler une lacune du régime de garanties.

On ne devrait considérer un régime de garanties solide, efficace et adaptable que comme un élément parmi d'autres d'un programme élargi de non-prolifération nucléaire et de sécurité internationale, qui devrait notamment comprendre un régime international efficace de suivi des exportations de matières nucléaires de même qu'un mécanisme d'enquête sur les réseaux clandestins de fournitures nucléaires et prévoir le démantèlement de tels réseaux. À cet égard, les réflexions du Directeur général concernant l'a-propos de l'exercice d'une surveillance multilatérale du cycle du combustible nucléaire et le rapport de son Groupe d'experts sur cette question sont dignes d'attention, tout comme d'ailleurs les propositions d'ordre pratique annoncées par les États-Unis ici lundi dernier. Nous sommes par ailleurs impatients de prendre connaissance du rapport du Directeur général concernant l'enquête qu'a menée l'Agence sur le réseau clandestin de fourniture de matières nucléaires dont M. A.Q. Khan est l'âme.

Enfin, le Canada se réjouit de ce que, dans les observations qu'il a formulées le 19 septembre lors de la réunion du Conseil, le Directeur général ait annoncé que, dans le cas du Canada, l'Agence en était arrivée à la conclusion générale qu'il ne s'y pratiquait pas de détournements de matières nucléaires à partir d'activités déclarées et qu'il n'y existait pas de matières et d'activités nucléaires non déclarées. Cette conclusion résulte des efforts substantiels qu'ont déployés de concert l'Agence, le gouvernement du Canada et l'industrie nucléaire canadienne et qui doivent être et seront poursuivis avec une ouverture et une transparence constantes. Nous sommes impatients de nous engager dans la prochaine étape, qui consistera à collaborer avec l'Agence à l'élaboration et à la mise en application d'une approche-pays des garanties intégrées qui soit axée sur la recherche de l'efficacité optimale dans l'utilisation des ressources de l'Agence sans compromettre pour autant la confiance qu'ont les Canadiens et la communauté internationale envers l'efficacité des garanties au Canada. L'annonce de cette conclusion concernant le Canada souligne le sérieux avec lequel notre pays s'acquitte des obligations qu'il a contractées aux termes de son accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel et, plus généralement, en vertu du Traité de non-prolifération nucléaire. Le Canada s'attend à rien de moins de la part des autres États qui ont pris les mêmes engagements.

3. Sûreté et sécurité nucléaires

Sur la question de la sûreté et de la sécurité nucléaires, le Canada est heureux d'occuper le deuxième rang parmi les pays ayant contribué au Fonds de la sécurité nucléaire; cette contribution du Canada s'inscrivait dans sa participation au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Les activités de l'Agence touchant la sécurité nucléaire sont partie intégrante des efforts qui sont déployés en vue de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde. Le rôle de l'Agence et les progrès réalisés par le Canada dans ce domaine ont été mis en lumière à la Conférence internationale de mars 2005 sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue à Londres, et dans le Programme des activités de l'AIEA pour 2006-2009 concernant la sécurité nucléaire, lequel a été approuvé la semaine dernière par le Conseil des gouverneurs de l'Agence.

Monsieur le Président, le Canada est heureux d'avoir collaboré ces deux dernières années avec l'Agence à la réalisation de projets qui avaient été prévus dans son programme initial d'activités relatives à la sécurité nucléaire. Le Canada accueille favorablement la structure simplifiée de son plan d'action pour 2006-2009 en matière de sécurité nucléaire ainsi que l'établissement d'objectifs clairs pour chacun de ses trois domaines d'intervention, et nous souhaitons continuer à coopérer avec l'Agence sur chacun de ces fronts. Le Canada appuie les efforts déployés par l'Agence en vue de créer des synergies entre ses activités axées sur la sécurité nucléaire et d'autres activités connexes relevant des domaines de la vérification et de la sûreté nucléaire mais comportant également des aspects touchant la sécurité nucléaire. Comme nous l'avons indiqué sur d'autres tribunes et à d'autres occasions, le Canada souhaiterait que davantage d'activités touchant la sécurité nucléaire soient financées à même le budget de base de l'Agence. Nous croyons fermement que les activités de l'Agence touchant la sécurité nucléaire devraient bénéficier d'un financement prévisible et stable provenant du budget de base.

Le Canada accueille favorablement la modification qu'on a décidé d'apporter à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires lors de la conférence diplomatique de juillet 2005, de même que l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU en avril 2005 de la Convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire. Nous exhortons tous les États à signer et à ratifier ces deux importants instruments visant à assurer la sécurité nucléaire.

Le Canada a présidé la troisième Réunion d'examen des États parties à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui s'est tenue en avril dernier. Les Réunions d'examen sont une occasion privilégiée de procéder à un examen par les pairs de la sûreté des réacteurs nucléaires installés dans les différents pays. Nous saluons la ratification par l'Inde de la Convention et sa participation à la réunion. Pour sa part, le Canada a réalisé des progrès sur tous les fronts visés par la Convention, qu'il considère comme étant une pièce maîtresse du régime mondial de sûreté nucléaire.

Fait à noter, le Canada se réjouit de l'acceptation par les parties contractantes, lors de la Réunion d'examen, de l'application volontaire des normes de sécurité de l'AIEA. La Commission canadienne de sûreté nucléaire, notre organisme national de réglementation en matière nucléaire, s'est déjà engagée à intégrer les normes internationales de sûreté dans sa réglementation effective des activités nucléaires au Canada. Je suis également heureux de vous faire remarquer que la CCSN s'est en outre récemment engagée formellement à mettre sur pied un programme de gestion de la qualité applicable à l'ensemble de cet organisme et conforme aux normes de sûreté de l'AIEA. Ce programme servira à comparer ses pratiques et son rendement avec ceux de ses pairs à l'échelle internationale et à encourager les intéressés à apporter des améliorations mesurables au moyen de processus internationaux d'examen par les pairs. À cette fin, le Canada accueillera éventuellement l'Équipe internationale d'examen de la réglementation de l'AIEA.

Le Canada reconnaît également l'importance de la gestion sûre et sécuritaire des déchets radioactifs et sera heureux de participer au processus d'examen par les pairs de la deuxième Réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté des déchets radioactifs, qui doit se tenir en mai 2006. Dans cet esprit, la Société de gestion des déchets nucléaires, un organisme sans but lucratif établi par l'industrie nucléaire canadienne en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, soumettra au ministre des Ressources naturelles d'ici le 15 novembre prochain son étude des approches générales de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Le gouvernement du Canada est déterminé à réaliser d'importants progrès sur cette question et prévoit prendre une décision à ce sujet en 2006.

Le Canada se réjouit de l'issue heureuse de la Conférence internationale sur l'élaboration d'un système mondial de suivi continu des sources radioactives applicable tout au long de leur cycle de vie, qui a été organisée par l'AIEA et qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet 2005 à Bordeaux, en France et entend continuer à nous efforcer d'appliquer le Code de conduite sur la sécurité des sources radioactives et satisfaire aux dispositions du document d'orientation sur l'importation et l'exportation des sources radioactives. Nous pressons tous les États membres qui ne l'ont pas déjà fait de s'engager à appliquer le plus tôt possible le Code de conduite et le document d'orientation. Il sera essentiel de donner suite à ces importants engagements d'une manière transparente et harmonisée. Nous apprécions également les efforts déployés par l'Agence en vue de remédier au problème que pose le refus de transporter des isotopes radioactifs provenant des centres médicaux et souhaiterions qu'elle persévère dans sa recherche d'une solution à ce problème.

4. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

J'aborderai maintenant la question de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, un des trois grands volets du mandat de l'Agence.

Monsieur le Président, il a été beaucoup question ces derniers temps d'une renaissance du nucléaire, une notion à laquelle on a accordé une importance particulière lors de la Conférence internationale sur l'énergie nucléaire pour le 21^e siècle, qui a été coparrainée par l'AIEA et l'AEN

et qui s'est tenue à Paris, les 21 et 22 mars 2005. On pourrait en effet difficilement envisager, pour répondre à la croissance marquée de la demande d'énergie à laquelle nous devons nous attendre au 21^e siècle, une stratégie viable et écologiquement judicieuse dans le cadre de laquelle l'énergie nucléaire n'occuperait pas une place importante parmi les autres sources d'énergie. L'énergie nucléaire doit également apporter une contribution essentielle à la solution du problème de plus en plus préoccupant de la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Nous observons toutefois depuis peu des changements sur le marché de l'uranium. Nous encourageons donc l'Agence à continuer à jouer un rôle déterminant dans le domaine des ressources d'uranium et l'incitons notamment à maintenir sa collaboration avec l'OCDE-AEN concernant la publication du « Livre rouge » sur les ressources, la production et la demande d'uranium.

Fort de ses plus de cinquante ans de tradition d'innovation dans le secteur de la technologie nucléaire, le Canada entend demeurer un chef de file mondial dans la promotion de l'énergie nucléaire comme solution à faible niveau d'émissions et dans l'adaptation de cette ressource de manière à ce qu'elle puisse contribuer à répondre aux besoins énergétiques des prochaines décennies. Le gouvernement du Canada, en association avec Énergie atomique du Canada Limitée, est à mettre au point le réacteur CANDU avancé. L'amélioration de la sûreté du réacteur CANDU avancé de même que le caractère évolutif de sa conception devraient se traduire par des progrès considérables sur les plans de la sûreté, de la rentabilité et de la non-prolifération nucléaires. Au cours de la dernière année, nous avons assisté à d'importantes réalisations dans l'industrie nucléaire canadienne. Deux réacteurs déclassés ont été remis en service, et on a également pris la décision de remettre à neuf le réacteur CANDU au Nouveau-Brunswick. L'énergie nucléaire contribue maintenant à hauteur de plus de 15 % à la satisfaction de nos besoins en électricité.

Le Canada est heureux d'avoir signé, plus tôt cette année, l'accord-cadre de R-D du Forum international Génération IV (GIF). Nous maintenons notre participation au projet international de l'Agence sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible innovants (INPRO). Nous sommes un des rares pays qui, à la fois, sont membres du GIF et participent à l'INPRO. Le Canada se réjouit de la collaboration soutenue qui existe entre le GIF et l'INPRO ainsi que de l'annonce faite par les États-Unis de son intention de participer au projet INPRO.

Monsieur le Président, le Canada entend continuer d'apporter un solide soutien aux activités de l'Agence en matière de coopération technique, depuis la stérilisation des insectes jusqu'au diagnostic et au traitement du cancer, et il contribue généreusement au Fonds de coopération technique. Nous louons le Service de coopération technique pour ses efforts visant à mieux hiérarchiser et à satisfaire de manière plus efficiente et plus efficace les besoins des donateurs sur les plans de la gestion et de la reddition de comptes, de même que les demandes des partenaires bénéficiaires en matière de développement. Nous l'encourageons à poursuivre dans le même sens. L'application généralisée du modèle de plan d'action par pays est un important pas dans la poursuite d'une plus grande cohérence de nos interventions. À cet égard, le Canada se réjouit des efforts déployés pour faire en sorte que, d'ici 2007-2008, des plans d'action soient établis pour chacun des pays partenaires de même que pour évaluer les projets à l'aune des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts visant à forger des partenariats avec

d'autres organisations des Nations Unies ainsi qu'avec des ONG et à contribuer à des processus comme celui du NEPAD nous apparaissent également opportuns. Le Canada est en faveur de l'établissement de coûts de participation nationaux pour les pays partenaires. Nous demeurons convaincus que les contributions au Fonds de coopération technique devraient continuer d'être libres et non liées aux fluctuations du budget de base de l'Agence.

Le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie est une autre initiative notable et importante que le Canada appuie. Finalement, je tiens également à vous signaler que le Canada sera l'hôte en mai 2006 de la Conférence internationale des femmes dans le nucléaire, une preuve que nous sommes déterminés à favoriser la présence des femmes dans l'industrie nucléaire, en plus d'accorder notre appui à une représentation accrue des femmes au sein du Secrétariat.

5. Conclusion

En terminant, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer l'engagement ferme du Canada envers l'Agence, son Directeur général et son Secrétariat dans leur mission de promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce, tout en empêchant le détournement de cette énergie vers des programmes d'armement nucléaire.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais conclure en vous disant que ce fut tout un honneur pour mon pays et pour moi-même de présider le Conseil des gouverneurs de l'Agence au cours de la dernière année.

Merci, Monsieur le Président.